

Projet pédagogique

LES ALSH CDC rurales entre deux mers

2020
5050



SOMMAIRE

- 1) Introduction
- 2) Projet éducatif (en cours d'actualisation)
- 3) Politique tarifaire des ALSH
- 4) Objectifs pédagogiques
- 5) Nos valeurs éducatives
- 6) La journée type
- 7) Equipe pédagogique

1) Introduction

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RURALES DE L'ENTRE 2 MERS

La communauté de communes est créée au 1^{er} janvier 2017 par arrêté du 5 décembre 2016. Elle est formée par la fusion de la communauté de communes du Sauveterrois et de la communauté de communes du canton de Targon et extension à la commune de Saint-Laurent-du-Bois, issue de la communauté de communes des Coteaux Macariens.

Monsieur Barbe Daniel en est le président.

La communauté de communes comprend 50 communes.

2) Projet éducatif

Le projet éducatif du territoire est élaboré par la commission petite enfance Jeunesse animée par la vice-présidente Myriam Régimon (assistée de Carole Deladerrière) en concertation avec l'équipe de coordination (Ricaud Benjamin et Picard Sylvie).

Voici les axes stratégiques Petite Enfance – Enfance – Jeunesse :

- Développer une politique de prévention
- Développer l'autonomie
- Développer l'accès à une offre éducative de qualité
- Développer une identité territoriale

3) Politique tarifaire des ALSH

Les tarifs appliqués sont calculés en fonction des revenus de la famille. Pour les familles d'accueil, le quotient familial est calculé en fonction de la fiche de paie de la famille d'accueil. La facturation sera adressée directement à la famille d'accueil. En l'absence de justificatif, le tarif au QF maximum sera appliqué. La tarification sera révisée tous les ans en Février.

- Basés sur la prise en compte du Quotient Familial CAF et MSA
- Réévalués en février de l'année N.
- Réactualisées en cours d'année uniquement pour les cas suivants : veuvage, séparation, perte d'emploi.
- Si absence de QF, se rapprocher des directeurs de structure.

Le calcul est le suivant :

<i>Période</i>	<i>Calcul</i>
Tarif	QF x 0.0095

La participation de CDC couvre les frais de personnel (rémunération) et de fonctionnement (eau, gaz, électricité, assurance).

N'hésitez pas à contacter vos structures respectives afin d'obtenir de plus amples informations.

TARIFS SEJOURS

Modalité de calcul :

- 1- Coût du séjour / nombre d'enfants = coût du séjour par enfant
- 2- Application prix plancher et prix plafond tarif ALSH journée complète et mercredis
- 3- Détermination du taux de participation (valeur X) des familles par séjour en bureau communautaire

$$\text{Taux d'effort du séjour} = \frac{\text{X \% de participation des familles}}{\text{coût du séjour enfant}} \times \text{QF prix plancher}$$

$$\text{Tarif du séjour de l'enfant} = \text{QF de la famille} \times \text{taux d'effort du séjour}$$

Application de l'abattement de 25% enfant supplémentaire

La participation demandée à la famille couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans la structure, ses repas, ses goûters, ainsi que le coût des activités et sorties proposées.

Attention : Toute réservation est due et sera facturée à la famille.

Sauf :

- Si l'enfant est malade ou hospitalisé, et uniquement sur présentation d'un certificat médical ou d'hospitalisation.
- Si la direction des ALSH est avertie 48h avant le mercredi suivant et 7 jours à l'avance avant les vacances scolaires réservées.
- Si l'un des parents se retrouve en rupture d'emploi, sur justificatif (copie attestation fin de contrat)
- Si un décès survient dans la famille proche (fratrie, parents, grands-parents).
- Si un des parents ou fratrie est hospitalisé ou malade.

Il est important de prévenir la direction au plus vite afin d'accueillir dans les meilleurs délais un autre enfant inscrit en liste d'attente.

Changement de situation de la famille :

Si la situation financière de la famille change en cours d'année, la tarification pourra alors être révisée sur demande écrite et sur présentation de justificatifs adressés au directeur. La naissance d'un nouvel enfant sera prise en compte dans le calcul du quotient familial le mois suivant sa naissance.

4) Objectifs pédagogiques communs

• **Objectif général**

Proposer aux enfants de s'épanouir individuellement dans un groupe au travers d'activités qu'elles soient culturelles, artistiques, sportives ou motrices.

Personnaliser les méthodes pédagogiques afin de s'adapter au mieux à chaque enfant.

a. Autonomie

- Favoriser et encourager les initiatives individuelles.
- Aider l'enfant à se prendre en charge au quotidien (accrocher ses habits aux portemanteaux, se déchausser, se chausser, se laver fréquemment les mains, etc.)
- Faire participer l'enfant à la vie quotidienne du centre en lui confiant certaines tâches : ranger les jeux, ranger le matériel, aider à préparer le goûter, etc.)
- Permettre à l'enfant de donner son point de vue à propos des activités auxquelles il participe (discussion avant chaque activité, échange sur les activités...).

b. Les liens sociaux

- Réserver à chaque enfant, en tant qu'individu à part entière, un accueil personnalisé.
- Apprendre à l'enfant le respect de l'autre dans sa différence (ethnie, origine culturelle, groupe social)
- Lutte contre la violence verbale et physique (insultes, bagarres, respect des règles de la vie en collectivité).
- Faire participer l'enfant à des activités de groupes variées.
- Aider l'enfant à trouver ses propres repères au sein d'un groupe.
- Encourager l'entraide entre les enfants et développer l'esprit de solidarité.
- Écoute et respect de l'avis de l'autre.
- Mettre à la disposition des animateurs les éléments leur permettant une meilleure connaissance de l'enfant (habitudes, goûts, spécificités...).

c. Contribuer à l'éveil de l'enfant

- Utiliser des jeux comme outil privilégié d'apprentissage.
- Favoriser les jeux corporels, gestuels, d'équilibre, de coordination, d'adresse et d'orientation.
- Proposer des jeux à règles communes permettant à l'enfant de s'affirmer.
- Détecter, identifier et valoriser les compétences de l'enfant et favoriser leur réalisation.
- Détecter, identifier et tâcher de résoudre les difficultés comportementales de l'enfant (isolement, tristesse...)

d. Respect des besoins fondamentaux de l'enfant

- Veiller à l'intégrité physique et affective de l'enfant en créant un climat de confiance.
- Veiller à l'équilibre alimentaire de l'enfant.
- Être attentif à l'hygiène de l'enfant : lavage des mains après usage des toilettes, avant et après le repas, avant et après les activités, en arrivant et en repartant de la structure.
- Faire respecter le principe de l'équité et de l'impartialité entre les enfants.

e. Considérer l'enfant en tant qu'acteur de son développement

- Doter l'enfant des moyens lui permettant de « rêver », d'imaginer, de créer et de s'épanouir à travers des activités ludiques variées.
- Éveil culturel et artistique, éveil à la pratique sportive.
- Faire profiter l'enfant des temps libres de la journée : lecture, musique, conte, détente, jeux traditionnels.

f. Impliquer les familles

- L'accueil du matin et du soir : les parents laissent leur enfant à l'entrée de la structure. Un professionnel les accueille et échange avec eux les informations importantes de la journée.
- Les entretiens individuels : A la demande de l'équipe ou lorsqu'une famille en ressent le besoin, il est possible de prévoir un temps de rencontre et d'échanges autour de l'enfant, pour faire le point sur son évolution ou réfléchir ensemble à une problématique.
- Les fêtes : Des moments festifs avec les familles sont organisés par l'équipe à différents moments de l'année : fête du centre, fête de la famille, verre de l'amitié... Ces fêtes permettent des échanges informels entre les parents et l'équipe.

5) Nos valeurs éducatives

Nos pratiques professionnelles découlent des valeurs éducatives suivantes :

- Faire confiance à l'enfant
- Valoriser et encourager l'enfant
- Respecter les émotions de l'enfant
- Porter la même attention à tous les enfants
- Respecter le rythme de chaque enfant
- Proposer sans jamais forcer
- Mettre des mots sur ce que l'enfant va vivre
- Ne pas porter de jugement sur l'enfant et sa famille
- Ne pas brusquer l'enfant, tant dans les paroles que dans les gestes.

6) La journée type

LES MERCREDIS ET LES VACANCES SCOLAIRES

Les ALSH de Mauriac et Sauveterre fonctionnent en journée complète, de 7h30 à 18h30. Le départ de votre enfant est possible à partir de 16h30.

Toutefois, si vous avez la nécessité de récupérer votre (vos) enfant(s) plus tôt, il vous faudra avertir l'équipe et signer une décharge de responsabilité. Toute personne non notifiée comme étant autorisée à récupérer l'enfant devra se munir d'une pièce d'identité et les représentants légaux devront informer le directeur.

L'ALSH de Mourens est ouvert de 7h30 à 9h00 et de 16h45 à 18h30. Le matin, le bus de la Mairie de Sauveterre de Guyenne transporte les enfants à Mauriac. Le soir, ce même bus ramène les enfants à 16h45 à Mourens.

Les parents sont tenus d'accompagner leur enfant et de s'assurer de sa prise en charge par un membre de l'équipe pédagogique. La présence de l'enfant sera enregistrée ainsi que son départ par un animateur.

Il n'y a pas d'inscription à la demi - journée. Dans le cas où vous seriez contraint de récupérer votre enfant à midi, avant ou après le repas, la journée sera tout de même facturée en intégralité. Le repas du midi et le goûter sont fournis par la structure.

Les enfants participant à des activités sportives, culturelles ou religieuses pourront s'absenter le temps de ces activités sur autorisation écrite des parents et convention avec les clubs, associations ou aumôneries. Les enfants ne sont plus sous la responsabilité du directeur de l'ALSH à partir du moment où ils sont pris en charge par un représentant de club, association ou aumônerie.

Les moments clés de la journée

L'accueil du matin

La journée est organisée de façon à établir et construire des repères spatiotemporels pour les enfants. L'accueil commence à partir de 7h30 jusqu'à 9h30. C'est le moment pendant lequel l'enfant s'installe à son rythme et trouve ses repères. L'animateur se met à l'écoute des enfants via la discussion, la lecture d'une histoire ou un jeu de société pour faciliter la rencontre entre plusieurs enfants. Il établit également le lien entre la vie au centre et les familles. L'enfant a la possibilité de choisir plusieurs activités (lire, jouer, dessiner) ou celle de ne rien faire, le temps d'une détente. Chaque enfant bénéficie d'un accueil personnalisé.

Temps d'activités du matin (10h00 - 11h 30) : (10h15 – 11h45 Mauriac)

L'activité est un facteur essentiel dans le développement physique, affectif, moral et intellectuel de l'enfant. C'est une passerelle entre l'enfant et l'adulte. Des activités dynamiques et ludiques sont proposées aux enfants selon l'âge, les besoins, les potentialités, etc. Toutes ces activités ont un lien pédagogique qui les unit, les unes complètent les autres et convergent toutes vers une intention éducative.

- 1- Activités libres : L'enfant utilise le matériel du centre pendant le temps d'accueil, le temps calme et le temps du départ.
- 2- Activités manuelles : peinture, découpage, collage, poterie, plâtre, etc.
- 3- Activités découvertes : sorties culturelles (visites de musées, médiathèque, théâtre, cinéma, balades ...) sorties ludiques (parc de loisirs, cinéma, Bowling...)
- 4- Activités de plein air : grands jeux, activités de pleine nature, sports collectifs ...
- 5- Eveil corporel 3/5 ans : parcours de motricité, moments de relaxation, expression corporelle...
- 6- Initiations sportives 6/11 ans : disciplines collectives, jeux d'adresse, activités de pleine nature...)
- 7- Rencontres inter-structures

Repas

Le repas, temps convivial de partage et d'échange, commence à 12h00 ; il se déroule dans un self (Sauveterre de Guyenne) ou une salle des fêtes (Mauriac). La durée du repas n'est jamais définie à l'avance, ce qui laisse une certaine souplesse aux enfants pour qu'ils puissent manger à leur rythme en prenant le temps de goûter et de découvrir d'autres aliments. L'équipe tâche de faire goûter les aliments sans jamais forcer.

Temps libre (13h15 à 14h15)

C'est le temps de jeux libres pour les enfants après le repas de midi, un moment de détente consacré soit aux activités calmes soit aux jeux à l'extérieur.

Sieste (13h30 – 15h45) ou temps calme

La sieste se déroule, pour les 3/5 ans, dans le dortoir à côté du self (Sauveterre de Guyenne) et dans le dortoir prévu à cet effet à Mauriac en présence d'un animateur dont le rôle est de surveiller les enfants. Le réveil est échelonné. Les enfants regagnent au fur et à mesure la salle d'activités.

Temps d'activités de l'après-midi (14h30-15h45)

(Voir descriptif temps d'activités du matin)

Goûter

A partir de 16h, un goûter est proposé aux enfants : pain, fruits, fromage, gâteaux ... Selon le temps, la saison et l'envie des enfants, le goûter peut être aménagé dans différents endroits (cour ou à l'extérieur du centre, selon le planning). C'est aussi le moment opportun pour fêter des anniversaires !!

Départ

A partir de 16h30 et en attendant l'arrivée des parents, les enfants sont en temps libre. Cela peut aussi être un temps pour finir une activité. L'animateur joue avec les enfants. Un animateur référent est nommé pour accueillir et faire suivre les informations importantes de la journée ! L'ALSH ferme ses portes à 18h 30.

Communication interne

La communication entre l'équipe, la direction, les parents et les enfants se fait moyennant :

- Un cahier réservé aux messages et consignes.
- La tenue d'une réunion d'équipe CHAQUE Mercredi au moment du goûter et chaque jour lors des vacances scolaires (permet de faire un bilan de la journée et améliorer les conditions d'accueil si besoin).
- Un tableau d'affichage et d'information (règlement interne, programmes, dates et horaires des sorties, rappel des événements).

Communication externe

- Mail aux familles
- Site internet : <https://cdc-entre2mers.fr/>
- Page Facebook : <https://www.facebook.com/cdcentre2mers/>

7) L'équipe pédagogique

1. Le rôle de la direction

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants et de son équipe.
- Il est le garant de la mise en œuvre du projet pédagogique élaboré avec l'équipe.
- Il a en charge la gestion quotidienne du centre :
- Administratif, suivi des dossiers des enfants, bonne tenue des classeurs)
- Sanitaire (alimentation, respect du protocole pour la préparation des repas/ Suivi des trousseaux, du cahier pharmacie/ Propreté et bonne présentation des locaux)
- Il a, vis-à-vis des animateurs, un rôle de formateur.
- Il doit donner les moyens humains et matériels à son équipe d'animation.
- Il associe les parents à la vie de l'Accueil de loisirs.
- Il organise, avec l'équipe, l'accueil et le départ des enfants.
- Il assure un suivi des conditions d'accueil.
- Il a un rôle d'arbitre en cas de conflit (enfants OU équipe).
- Il doit valoriser les actions et projets mis en place par l'équipe (suivi, évaluation, bilan).

2. Le rôle de l'animateur et du stagiaire

L'animateur est un maillon important dans la chaîne éducative puisque le fait de s'occuper de l'enfant est empreint de responsabilités qui témoignent de la confiance qui lui a été accordée à la fois par l'équipe de direction et les parents. Son rôle consiste en ceci :

- Être disponible.
- Être à l'écoute des enfants.
- Rechercher et proposer diverses activités.
- Partager ses connaissances et son savoir-faire avec les enfants.
- Participer aux réunions (échanges d'idées, discussions, propositions, etc.).
- Elaborer des projets d'animation avec les autres animateurs.
- S'exprimer sur d'éventuels problèmes ou difficultés rencontrés avec les enfants, les parents ou l'équipe.
- Accueillir les parents, les informer du déroulement de la journée et valoriser la démarche du projet dans les activités menées avec les enfants.

3. Les engagements de l'animateur :

- Préparer ses activités à l'avance.
- Respecter les horaires.
- Porter une tenue adaptée aux activités.
- Interdiction de fumer dans les locaux de l'Accueil de loisirs.
- Interdiction d'introduire dans les locaux alcool ou toutes sortes de stupéfiants.
- Prendre la pause quand celle-ci est possible et en accord avec l'équipe.

- Obligation de discrétion professionnelle.